

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 4

Rubrik: Croix-Rouge et philatélie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La promotion du sang par le timbre-poste

En cette année 1974 où le Service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse célèbre son 25^e anniversaire et où le thème de la Journée mondiale de la Croix-Rouge était consacré au thème «Sang donné – Vie sauvée» (voir Revue «La Croix-Rouge suisse» no 2/74), nos lecteurs philatélistes apprécieront certainement que cette rubrique – ces messages universels – fasse état des timbres-poste émis ces 30 dernières années par les Autorités postales de nombreux pays pour soutenir la promotion du don et de la transfusion de sang.

En effet, de simples illustrations telles qu'un bras tendu, un flacon de sang, un malade recevant une transfusion, reproduites à des millions d'exemplaires, deviennent, par le timbre-poste, des images familières propres à retenir l'attention et à susciter de nouvelles adhésions de donneurs de sang.

Au cours de ces trois dernières décennies, 27 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays répartis de la manière suivante, ont bénéficié à notre connaissance d'émissions dédiées au sang:

– **six en Afrique:**

Gabon (1967), Haute-Volta (1969), Mali (1965), Rwanda (1963), Togo (1959 et 1966), Tunisie (1973);

– **quatre en Amérique:**

Etats-Unis (1971), Guyane (1973), Nicaragua (1965), St-Vincent-îles des Caraïbes (1970);

– **cinq en Asie**

Afghanistan (1964), Indonésie (1956), Japon (1965), Liban (1963), Mongolie (1963);

– **douze en Europe**

Albanie (1967), Belgique (1956 et 1959), Bulgarie (1964), Finlande (1951 et 1972), Hongrie (1942), Luxembourg (1968), Pays-Bas (1953 et 1972), République démocratique

allemande (1966), Suisse (1963), Turquie (1957), URSS (1965), Yougoslavie (1953 et 1961).

Parmi celles-ci, quatorze Sociétés participent activement au recrutement des donneurs bénévoles, huit sont responsables des programmes du sang dans leur pays, tandis que cinq possèdent des centres de transfusion sanguine et recueillent une grande partie du sang nécessaire.

Ces émissions «Croix-Rouge» représentent au total 60 valeurs dont, il faut le mentionner, 24 à surtaxe au profit de la Société.

Certaines Sociétés nationales se sont vu parfois accorder l'émission d'une série comportant deux, trois, cinq, voire six valeurs à surtaxe ou simplement commémoratives, telles que la Croix-Rouge de Belgique (5 valeurs), de Finlande (3 v.), du Gabon (2 v.), de Guyane (4 v.), d'Indonésie (6 v.), du Liban (2 v.), du Rwanda (2 v.), du Togo (2 v.), le

Croissant-Rouge tunisien (2 v.) et turc (3 v.), d'URSS (2 v.), de Yougoslavie (2 v.).

D'autres ont obtenu à ce jour deux émissions, comme les Croix-Rouge belge (1956 et 1959), finlandaise (1951 et 1972), néerlandaise (1953 et 1972), togolaise (1959 et 1966), yougoslave (1953 et 1961).

Il faut souligner que dans l'histoire de la philatélie Croix-Rouge, c'est à la Croix-Rouge hongroise que revient le lancement de la première émission d'un timbre-poste à surtaxe illustrant la transfusion sanguine, émission remontant à 1942.

Une mention particulière doit également être faite aux flammes d'oblitération et aux vignettes qui entrent aussi, bon an mal an, pour une large part dans l'énorme effort de promotion en faveur du don du sang, volontaire et gratuit, geste qui s'accorde parfaitement aux principes de la Croix-Rouge.

